

**AUDIENCE DU MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE A UNE EQUIPE DE  
RIO TINTO CONDUITE PAR UN VICE – PRESIDENT DE LA BRANCHE  
MINERAI DE FER**

**DATE DE LA REUNION** : 05 décembre 2008

**OBJET DE LA REUNION** : Annoncer l'arrivée d'un nouveau partenaire et l'arrêt des contrats de sous-traitance.

**PARTICIPANTS** :

**CÔTE GOUVERNEMENT** :

Ministre des Mines et de la Géologie  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Ministre des Transports  
Ministre en charge de l'Environnement  
Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie  
Conseillers du Ministre des Mines (Juridique, Economique, Technique...)  
Un cadre accompagnant chacun des Ministres.

**CÔTE RIO TINTO** :

Le Vice – Président Rio Tinto/Alcan accompagné d'une dizaine de personnes comprenant des cadres de Rio Tinto et des représentants du nouveau partenaire.

**PROPOSITION DE DEROULEMENT DE LA REUNION**

**1 – SOUHAIT DE BIEN VENUE DE MONSIEUR LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE**

- Remercier pour cette présence à Conakry et l'intérêt accordé à la Guinée ;
- Donner la parole aux visiteurs.

**2 – INTERVENTION DU PDG DE RIO TINTO (ET DE SES COLLEGUES LE CAS ECHEANT)**

Le Vice – Président du Groupe évoquera les problèmes auxquels Rio Tinto/Alcan est confronté actuellement et annoncera les mesures prises notamment la fin des contrats de sous-traitance et la venue du nouveau partenaire avec les avantages qui, selon lui, seraient liés à cette intervention tierce.

**3 – INTERVENTION À NOUVEAU DE MONSIEUR LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE**

- Dire que les points soulevés sont bien notés et que la réponse précisant la position officielle du Gouvernement sera transmise dans les plus brefs délais ;
- Au cas où il serait nécessaire de discuter sur ces points, l'approche pourrait être la suivante :
  - Sur la question relative à l'arrêt des travaux, il convient de rappeler à la société, ses obligations de travaux qui, pour nous, demeurent. Un calendrier

des travaux précis permettant de tenir le programme actuel de travaux avec des quantitatifs et des délais précis doit être fourni.

- En ce qui concerne la venue d'un nouveau partenaire, il convient de ne faire aucun commentaire. Il serait mieux d'insister simplement sur la nécessité pour chaque partie à la convention d'accomplir ses obligations ;
- Rappeler les aspects sociaux et les responsabilités liées à l'arrêt des travaux ;
- Au cas où la société insiste sur la question liée à la venue d'un nouveau partenaire, il est utile à ce niveau de dire que la question de la concession est un préalable à toute autre question à discuter ;
- Il n'est pas envisageable de transférer des droits liés à la concession alors que nous n'avons pas fini de nous situer sur le contenu de cette concession.
- Suivant le code minier, le permis de recherches ne peut être cédé en tout ou partie : il est *intuitus personae*. Même si juridiquement, le recours gracieux produit ses effets suspensifs, l'on ne peut pas prendre des décisions aussi importantes dans une situation où toutes les questions ne sont pas résolues définitivement.

Ensuite, il serait utile de donner la parole aux autres ministres directement concernés en commençant par le Ministère des Finances, puis le ministère de l'Environnement et enfin le Ministère du Développement Local.

#### **4 – INTERVENTION DU MINISTERE DES FINANCES**

#### **5 – INTERVENTION DU MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **6 – INTERVENTION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

#### **7 – REPOSE DU VICE PRESIDENT DE RIO TINTO**

#### **8 – DISCUSSIONS (pouvant connaître l'intervention des cadres si nécessaire)**

#### **9 – CONCLUSION DU MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE :**

- Réitérer que la réponse viendra dans les plus brefs délais et que cette réponse leur précisera la position officielle du Gouvernement ;
- Intervenir en rappelant les obligations de travaux contenues dans la convention :
  - souhait de voir le projet se développer suivant le calendrier établi ;
  - nécessité de poursuivre la promotion du développement local régional des zones d'interventions à savoir la zone de Beyla et de Kérouané afin d'éviter des enclaves minières et ce, à travers la promotion des entreprises locales (sous-traitances locales, aide aux PME locales), la formation professionnelles et de façon générale l'emploi des guinéens.
  - l'importance pour la Guinée de protéger l'environnement, de mettre en place un système efficace d'aide aux communautés.

C

---

C

## **NOTE SUR LA VISITE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE RIO TINTO/BRANCHE MINERAI DE FER**

### **COMPOSITION DE L'EQUIPE**

L'équipe est composée de 11 personnes venues de l'extérieur ainsi que les représentants de la société ici à Conakry. L'équipe est conduite par le Vice-Président de la société en charge du Moyen-Orient et de l'Afrique.

### **CONTEXTE GENERAL DE LA VISITE**

La société Rio Tinto qui développe en Guinée le projet de mise en valeur et d'exploitation des gisements de fer des monts Simandou est confrontée comme toutes les sociétés aux conséquences de la crise financière.

Avant cette visite, le PDG du Groupe a été reçu par Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie.

Au cours de l'entretien avec le Ministre des Mines, le 26 novembre 2008, le PDG avait cité trois défis auxquels son groupe est confronté : les coûts élevés du projet, les incertitudes liées à la concession et la crise financière actuelle.

Il a ainsi évoqué la décision de sa société de mettre fin aux contrats de sous-traitance actuellement en vigueur.

Il a également informé le Gouvernement, conformément à certains courriers qui ont été adressés au paravent dans ce sens au Gouvernement, la décision de rechercher un partenaire qui développera avec sa société, le Projet Simandou.

En réponse, le ministre a rappelé que le seul nouvel élément reste la crise financière et que le coût du projet a toujours été une préoccupation majeure à laquelle il convient de trouver une solution idoine.

Après la réunion, le Ministre a, dans un courrier qui a été adressé dans ce sens à la direction de SIMEFER, rappelé la société sur ses obligations liées à la poursuite des travaux et a demandé des informations suffisantes sur l'ensemble des contours liés à l'arrêt des contrats de sous-traitance avec les sociétés évoluant sur le site de Simandou. L'objectif est de sauvegarder les emplois créés et de tenir le calendrier des travaux.

Mais aujourd'hui, l'enjeu pour la société est de présenter le nouveau partenaire à l'Etat guinéen.

Pour les autorités guinéennes, cette visite sera donc une occasion d'indiquer aux dirigeants de la société l'orientation qu'elles entendent donner au projet en les rappelant leurs responsabilités contenues dans la convention ainsi que dans les textes légaux et réglementaires tout en n'ignorant pas les données nouvelles.

### **OBJET DE LA VISITE**

La mission a pour objet :

- d'annoncer les mesures prises pour faire face aux trois défis visés ci haut ;

- de présenter officiellement au Gouvernement le nouveau partenaire avec lequel, Rio Tinto entend développer le Projet;
- d'informer le Gouvernement de la fin des contrats de sous-traitance ;
- d'évoquer le cas échéant, la question de la rétrocession.

### **SUJETS DE DISCUSSION**

**NB : bien que la mission porte essentiellement sur la présentation du nouveau partenaire, d'autres questions pourraient figurer dans les thèmes de discussions. Ainsi les sujets souvent pourraient être évoqués.**

- 
- L'analyse du contexte actuel marqué par la crise financière : mesures prises par la société pour y faire face ;
  - La prise en compte des besoins des collectivités ;
  - La conformité des décisions prises (rupture des contrats de sous-traitance, intervention d'un nouveau partenaire, ...) aux dispositions légales et réglementaires;
  - Le respect des engagements (de travaux) pris suivant la convention ;
  - Les questions liées à la réalisation des infrastructures liées au projet ;
  - L'importance pour la Guinée de protéger l'environnement, de mettre en place un système efficace d'aide aux communautés ;
  - des questions techniques liées à la rétrocession.